



# Foncière d'Avenir en Gironde :

Une expérimentation qui donne un nouveau souffle pour le vignoble girondin

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES



### Désendetter les exploitations

Permettre aux viticulteurs de vendre leurs terres à la valeur du marché pour rembourser leurs emprunts bancaires.



### Consolider la compétitivité viticole

Accompagner la restructuration parcellaire (échanges, remembrement) pour préserver les meilleures terres.



### Accompagner les fins d'activité

Offrir une solution concrète de rachat aux propriétaires sans repreneur ou souhaitant arrêter la vigne.



### Relancer l'agriculture locale



Préparer les terres pour de nouvelles cultures (arbres fruitiers, élevage) adaptées aux besoins du territoire.

## LE SCHÉMA DE COORDINATION

(Le "Qui fait quoi")



### L'État et la Région Nouvelle-Aquitaine (Pilotes)

L'État et la Région dirigent la stratégie globale en lien avec l'ensemble des acteurs, portent le dispositif et accompagnent la diversification.



### La SAFER (L'Expert de terrain)

Rencontre les viticulteurs, négocie les achats au juste prix et prépare la transformation des parcelles.



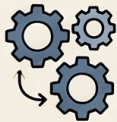
### L'EPFNA (L'Accélérateur)

Avance une enveloppe d'amorçage de 10 millions d'euros pour réaliser les tout premiers achats en urgence.



### La Foncière d'Avenir (L'Alliance Public-Privé)

Structure de long terme dotée de 20 M€ (14 M€ via 4 banques, 6 M€ via la Région, l'État, la CCI et la Chambre d'agriculture).



### INTERACTION DES ACTEURS

L'Etat/Région fixent les priorités, la SAFER propose les terres, l'EPFNA achète en urgence, puis la foncière rachète l'ensemble pour la revente finale

## LE PARCOURS DU VITICULTEUR

(Le "Comment")



### Sélection du dossier

**ÉTAPE 1 : L'inscription**  
Le viticulteur signale son souhait de vendre via un formulaire en ligne (Appel à Manifestation d'intérêt).



### ÉTAPE 2 :

**L'étude sur le terrain**  
Un conseiller de la SAFER visite l'exploitation et propose un rachat au prix du marché (références SAFER).



### ÉTAPE 3 :

**L'accord officiel**  
Signature de l'acte de vente chez le notaire avec l'EPFNA et les partenaires.



### ÉTAPE 4 :

**Le nouveau départ**  
Le viticulteur reçoit les fonds pour apurer ses dettes ou financer un nouveau projet de vie.

## FLASH MÉDIAS & CHIFFRES

**1 000 à 2 000 HECTARES**

Volume de terres visé par l'amorçage initial de l'EPFNA.

**“ Une alliance inédite et innovante ”**

20 millions d'euros réunis pour transformer la crise viticole en une opportunité de renouvellement agricole en Gironde.

## Calendrier :

COPIL : 5 mai

AMI : du 6 mai au 7 juin 2026

Bilan de l'AMI : début juillet 2026